LAMOTTE
GESTION - TRANSACTION

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM EN VIGUEUR au 01/01/2024

TAUX DE GESTION (applicable sur tous les encaissements pour un reversement trimestriel)	7.20 % TTC - taux de TVA en vigueur : 20%
PRESTATIONS COMPRISES DANS LE TAUX DE GESTION	Tarifs TTC – taux de TVA en vigueur : 20%
Etablir des comptes rendus de façon trimestrielle et envoi postal ou dématérialisé	Inclus
Accès à un espace personnel client en ligne	Inclus
Régler les factures	Inclus
Régler les appels de fonds de charges ou travaux auprès du syndic de la copropriété	Inclus
Etablir le décompte de fin de location	Inclus
Gérer les appels et les encaissements de loyers auprès des locataires	Inclus
Gérer les attestations d'assurances des locataires	Inclus
Aviser le propriétaire du départ du locataire	Inclus
Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter des travaux	Inclus
Faire exécuter l'entretien courant et les menues réparations inférieurs à 1500 € TTC	Inclus
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) inférieurs à 1500 € TTC	Inclus
Faire l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de gestion	Inclus
PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LE TAUX DE GESTION	
Projet d'aide à la déclaration des revenus fonciers des logements loués nus	50 €
Régler des acomptes mensuels	+ 0.6 % de l'ensemble des encaissements
Etablir toute autre aide pour des déclarations fiscales	Vacation (s)
Clôture d'un dossier de gestion, arrêté de compte	200 €
Rédiger des actes hors location (bail, avenant, renouvellement)	290 € pour chaque partie
Gestion d'un lot couvert par une PNO (honoraires)	18 € /an
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Loyers impayés (honoraires)	De 0.80 % à 1.10 % (versement dès le 1er mois) maximum de l'ensemble des encaissements
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Vacance locative (honoraires)	0.40 % de l'ensemble des encaissements
Suivre la réalisation des travaux supérieurs à 1501 € TTC	3.6 % du montant des travaux HT Honoraire minimum : 140 €
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) supérieurs à 1501 € TTC	3.6 % du montant des travaux HT Honoraire minimum : 140 €
Être le représentant aux assemblées générales	Vacation (s)
Gérer et suivre les contentieux (procédure avec ou sans avocat) hors GLI	6 %/an des sommes à recouvrer – Honoraire/an minimum : 120 € - Honoraire/an maximum : 420 €
Gérer et suivre la réalisation des diagnostics	25 €
Réalisation de l'ERP	15 €
Monopropriété : Gestion des parties communes, des services et équipements collectifs	120 €/lot principal/an
Etablir les dossiers de demandes de subvention	Vacation (s)
Biens en VEFA : Représenter le propriétaire à la livraison + suivi	250 €
Suivi de la livraison	120 €

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation Nus ou Meublés	**Honoraires TTC Part Bailleur**	**Honoraires TTC Part Locataire**
Honoraires d'entremises et de négociation :	75 €	
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (1).	1 mois de loyer hors charges dont :	1 mois de loyer hors charges dans les respects des plafonds de la loi Alur ci-dessous : 12 € Zone très tendue 10 € Zone tendue 8 € le reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (1).	3 €	3 €
Honoraire complémentaire de réalisation d'état des lieux en cas de location meublée (1)	3 €	
Location stationnement seul	125 €	125 €
Location Commerce-Bureau-Local	18 % du loyer annuel hors charges	18 % du loyer annuel hors charges

(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2010 (article 2), prix exprimé en TTC/m2 de surface habitable (article R111-2 du CCH)

Vacations heures ouvrables : 85 € TTC – Vacations hors heures ouvrables : à partir de 18H00 : 105 € TTC